

infomniSPORTS

La newsletter des clubs par la F.F. Clubs Omnisports



Prochaine Newsletter le lundi 7 septembre.
La FFCO vous souhaite de bonnes vacances !

INFORMATIONS GÉNÉRALES

LOYAUTÉ = ?

Pacte de "loyauté" ??

Acteurs du Sport, s'appuyant sur l'interview de notre coprésident Gérard Perreau-Bezouille, est revenu sur le débat qui oppose actuellement les fédérations affinitaires et délégataires au sein d'un mouvement sportif loin d'être si unifié que ça, preuve en est le résultat du vote sur le Pacte de Loyauté (1/3 des suffrages étant contre ou s'étant abstenus – résultat à mettre en relief avec le fait que les 36 fédérations olympiques intéressées par ce texte possèdent plus de 50 % des voix).

[Cliquez pour lire la suite](#)



Deux Ministres au sport !

Les commentaires et analyses vont bon train depuis l'annonce des changements de portefeuilles au sein du gouvernement ce lundi 6 Juillet.

Ce qu'il faut retenir en tous cas, c'est que désormais, et à l'image de ce qui avait été fait sous la présidence Hollande avec la santé, le sport est intégré au sein d'un super Ministère ce qui met en avant ses valeurs éducatives, son orientation vers la jeunesse, ... bref son action sociale.

[Cliquez pour lire la suite](#)

INFORMATIONS JURIDIQUES

La fin de la limitation à 10 personnes pour la pratique de l'activité sportive

Comme nous vous l'annoncions précédemment, en dehors des zones géographiques restant soumises aux règles de confinement (Mayotte et la Guyane), tous les équipements sportifs couverts ou de plein air ainsi que les bases de loisirs peuvent rouvrir au public, dès lors que leurs gestionnaires ou propriétaires y sont prêts



[Cliquez pour lire la suite](#)

Le Ministère des sports publie une instruction relative à la reprise progressive des activités sportives

La phase 3 du déconfinement qui a débuté le 22 juin dernier permet de lever certaines restrictions liées à l'état d'urgence sanitaire. En ce qui concerne le secteur sportif, les nouvelles mesures en vigueur ont été annoncées dans le décret n° 2020-759 du 21 juin 2020. Tout en réaffirmant l'interdiction générale des rassemblements de plus de 10 personnes dans l'espace public (parcs, places...), ce décret est venu abroger le 1er alinéa de l'article 44



[Cliquez pour lire la suite](#)


Règles applicables en matière de recours et de reconduction des CDD saisonniers

Le CDD se distingue du CDI en ce qu'il ne peut être conclu que dans un nombre de cas limitativement énumérés par la loi (art. L. 1242-2 c. travail). Avant toute embauche sous CDD, il convient donc de s'assurer que la situation rencontrée figure bien parmi les cas de recours autorisés à ce type de contrat.

Parmi ces hypothèses, figure notamment les emplois à caractère saisonnier.



[Cliquez pour lire la suite](#)



Comptable, responsable dossier association

La SCO Sainte Marguerite recrute un.e comptable, responsable dossier association

[Cliquez pour consulter l'offre](#)

Cette bourse d'emplois est la vôtre : déposez vos offres auprès de nos services ou consultez les CV des potentiels candidats !
La F.F. Clubs Omnisports peut également vous accompagner dans vos campagnes de recrutement (fiches de poste, étude des profils, etc.).

Nos prochains événements

<p>WEBINAIRE</p> <p>Le club et son écosystème</p> <p>08/07/2020 à 11h</p> <p>Inscrivez-vous !</p>	<p>WEBINAIRE (réservé aux associations de Bourgogne Franche-Comté)</p> <p>La reprise des activités sportives</p> <p>10/07/20 à 18h00</p> <p>Inscrivez-vous !</p>
--	---

[>> Tous nos évènements ici <<](#)

La F.F. Clubs Omnisports vous représente

- 15 Juillet : Rencontre avec le Sénateur G-L. Devinaz (Rhône)
- 24 Juillet : Rencontre avec le Sénateur D. Rambaud (Isère)

LA FORCE DE TOUT LE SPORT

LA FORCE DE TOUS LES SPORTS

Une question ? Contactez-nous !

Suivez toute l'actualité de la F.F. Clubs Omnisports sur les réseaux sociaux !



This email was sent to sejs.permanence@unsa-education.org
You received this email because you are registered with Sendinblue

[Unsubscribe here](#)

Envoyé par

